



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE (CTAC)

**DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

Le CTAC s'est tenu en visioconférence. Il a été présidé par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines, par Madame Anne LIRIS, Cheffe de service à la DRH et Madame Marie GALLOO-PARCOT Cheffe de département à la DRH.

### **1) Bilan CIA (complément indemnitaire annuel) 2020 :**

Le bilan qui nous est présenté concerne le CIA 2019 versé en 2020 aux agents titulaires et contractuels rémunérés sur le programme 124 (secteur santé) et le programme 155 (secteur travail) de toutes les directions de l'administration centrale. Lorsque les effectifs sont inférieurs à 5 les montants correspondants ne sont pas communiqués pour raison de confidentialité, ça concerne essentiellement la catégorie A+.

On constate que les montants attribués sont moins élevés pour les femmes des catégories A et A+, c'est l'inverse qui se présente pour les catégories C et B. Les CIA sont plus élevés pour le secteur santé que pour le secteur travail.

Monsieur Pascal Bernard admet qu'il faudra poursuivre dans l'égalité Femmes/Hommes même si un effort a été fait par rapport à 2018 il faut encore s'améliorer. Il est aussi important de s'assurer qu'il n'y ait aucune discrimination pour les agents DTAS (permanents syndicaux).

**La CGT demande la possibilité d'avoir un détail d'attribution du CIA du personnel handicapé. Nous rappelons que nous avons dû intervenir pour des agents RQTH (reconnaissance qualité travailleurs handicapés) pour qui aucun montant n'avait été attribué en 2019. Il nous semble indispensable de s'assurer qu'aucune discrimination n'est faite envers ce personnel.**

**La CGT demande également qu'un effort soit fait pour l'attribution du CIA des agents des catégories C et B. La différence importante des montants entre les catégories A et C/B ne se justifie pas.**

**Nous rappelons que le CIA est attribué au regard des entretiens professionnels.**

Madame GALLOO-PARCOT nous fait savoir qu'il est difficile d'obtenir la liste du personnel RQTH mais qu'un complément d'information sur l'attribution du CIA au personnel handicapé sera fait lors de la prochaine campagne d'attribution.

### **2) Point d'information sur les ajustements du service stratégie, compétences et vie au travail :**

Le service stratégie compétences et vie au travail de la DRH fait l'objet d'un ajustement dans ses modalités d'organisation. Il est composé de 12 départements répartis en 3 pôles. Un RETEX (retour d'expérience) a été organisé en mai et juin 2021 en interrogeant les chefs de départements et des chefs de missions. Ce RETEX a fait ressortir la nécessité de créer plus de clarté avec les liens interactions au sein des activités des pôles. C'est pourquoi il est proposé que les trois départements du pôle RH : professionnalisation et campus RH, égalité professionnelle et diversité et le département partenariats et diversification des parcours individuels, accomplissent les missions dédiées, en valorisant le mode projet et les coopérations par des collaborations plus proches par le management de projets transversaux. Le pôle ressources, développement des compétences et contractualisation sera quant à lui composé de trois départements : pilotage contractualisation et allocation des ressources, politiques de rémunération de recrutement et d'inclusion, GPEC/filières métiers, formation et développement des talents. Il aura pour mission de permettre le développement des synergies autour de ces trois départements.

Les départements « processus » et « animation des réseaux » rejoindront le cabinet du directeur en raison de leurs missions transversales.

### 3) Questions diverses :

- **La CGT demande à connaître les dates des prochaines réunions d'organisation des élections professionnelles qui auront lieu en 2022, ainsi que les orientations stratégiques des lignes directrices de gestion (LDG) notamment pour les CAP, qui pourront être organisées par corps comme actuellement, ou par catégories.**

Le DRH nous répond qu'un groupe de travail sera mis en place en octobre pour l'organisation des élections. En ce qui concerne les LDG un travail est fait actuellement en collaboration avec les services déconcentrés et les BRHAGS de l'administration centrale. Un groupe de travail sera organisé avant la fin de l'année et le CTM du mois de décembre.

- **La CGT demande quand aura lieu la présentation du nouveau cadre de rémunération des contractuels. Actuellement il n'y a aucune transparence. Il est indispensable de poursuivre le dialogue sur ce sujet.**

Monsieur Pascal Bernard nous informe que le CBCM (contrôleur budgétaire et comptable ministériel) a donné son accord cet été, une présentation du plan de rémunération sera faite aux organisations syndicales lors du prochain CTAC.

#### Vos représentants CGT au CTAC :

Annie Batrel - permanence CGT
Sandra Bernard - DREES
Jacky Frenoy - DICOM
Catherine Haetty - DRH
Béatrice Leroy - DFAS
Isabelle Mathurin - DGOS